

Volume 422

Chine. IX

1697 - 1701

1698 juillet	Notes sur les observations des Pères Jésuites présentées à la Propagande contre Mgr Maidrot par Nicolas Charnot —	1
	1 ^{re} Partie — Du culte des ancêtres et de Con- fucius —	4
	Art. 1 — Exposé de la question —	
	Art. 2 — Culte des ancêtres — Culte de Con- fucius 10 —	6
	Art. 3 — Des décrets de 1645 et 1646 donnés sur les exposés du P. Morales Dominicain et du P. Martini Jésuite —	15
	Art. 4 — Doute des Jésuites sur la permission en la défense du culte des Ancêtres et de Confu- cius —	23
	Art. 5 — Ce qu'on doit penser du décret de la Propagande de 1645 d'après l'exposé du P. Morales —	27
	Art. 6 — Du probabilisme la pratique des Jésuites	32
	Art. 7 — Les autorités sur lesquelles les Jésuites appuient leur opinion —	41
	Art. 8 — Des Missionnaires dominicains sur les- quels s'appuient les Jésuites —	50
	Art. 9 — De deux fausses lettres présentées par les défenseurs des Jésuites —	66
	Art. 10 — Méthode employée par le défenseur des Jésuites pour embrouiller la question —	71

200

31

Art. 11. — Lieux communs inutiles employés par les défenseurs des Jésuites. —	89
Art. 12. — Diverses objections contre le mandement de Mgr. Maigrot. —	93
2^{me} Partie — Des tablettes des Ancêtres	105
Art. 1 ^e — Examen des objections faites contre l'article 5 du mandement de Mgr. Maigrot. —	
Art. 2. — - id. —	109
Art. 3. — Les défenseurs des Jésuites changent l'at- tal de la question afin d'attaquer plus facilement Mgr. Maigrot. —	111
3^{eme} Partie — Des noms Xang-li (suprême empereur), tin (ciel) sont-ils employés par les Chi- nois pour signifier un Dieu très bon et très pieu- sant? —	114
Art. 1 ^e . — Les Jésuites ne sont pas d'accord sur celle question. —	114
Art. 2. — Diverses considérations sur les mots Xang-li, tin, tin-chu. —	117
Art. 3. — Y a-t-il beaucoup de lettrés chinois qui ont une notion du Vén. Dieu. —	121
Art. 4. — - id. —	123
Art. 5. — Réponse aux objections contre la sup- position du mot Xang-li. —	126
Art. 6. — Du mot tin. —	128
4^{eme} Partie — Sur le 2^{me} article du man- dement de Mgr. Maigrot touchant les tablettes portant l'inscription "Xing-tien" (adorer le ciel). —	130
Art. 1 ^r — Mgr. Maigrot a interdit avec raison celle inscription. —	
Art. 2. — Utilités prétendues des tablettes pour la Propagation de la foi. —	133
Art. 3. — De l'édit de l'Empereur de Chine pour le catholicisme. —	136

Vol. 422.

	202
Art. 4. — Arguments des Jésuites pour défendre l'expression : "Adorer le ciel". —	139
5^e Partie — Des derniers articles du Mandement de Mgr. Maigrot et des paroles du défenseur des Jésuites pleines de mépris. —	143
Art. 1^e. — Du 6^{me} et du 7^{me} article de Mgr. Maigrot leur défense. —	147
Art. 2. — Fausse accusation de Jansenisme contre Mgr. Maigrot. —	148
Bref d'Innocent XII à Mgr. Maigrot — Eloge de Mgr. Maigrot. —	155
Conclusion — Résumé de tous les arguments présentés dans le mémoire, de la page 1 à la page 157. —	157
Brèves annotations sur les principales objections des Jésuites contre le mandement de Mgr. Maigrot. —	161
1^{re} Partie — Sur les réponses des défenseurs des Jésuites du premier mémoire que M^r Charmot a présenté à la Propagande. —	162
2^{eme} Partie — Sur les réponses faites par les Jésuites au mémoire de M^r Charmot intitulé "Veritas facti" des mots "Rang-li" "tien". —	208
3^{eme} Partie — Défense de la lettre de Mgr. Maigrot au pape Innocent XII. —	228
Etudes et discussions de certains points d'un mémoire présenté à la Propagande par les Jésuites sur les rites et le mandement de Mgr. Maigrot. —	245
1^{re} Partie — Réponse aux prétendus défauts du mandement de Mgr. Maigrot. —	254
2^{eme} Partie — Réponse à la partie du mémoire qui examine les 7 articles du mandement de Mgr. Maigrot. —	268
Mémorial des Jésuites de Chine à la S. Congrégation — (Italien) —	301

283

4

Vol. 422.

10

1701
Septembre)

Informatione - Della condotta tenuta da Padri della compagnia di Gesù nella missione della fina regolata non solo dalla prudenza attesa la qualità del Paese, e le sue costumanze ma da gli esempi de Christo, e de Ss. Apostoli, dati. Istruzione de Paja da Sacri Canoni, dalla Dottrina de Padri e da Decreti delle S. Congr. di Roma.